

FICHE D'INSCRIPTION

1 – ENFANT

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON

FILLE

2 - DATES ET TECHNIQUES CHOISIES :

3 - COORDONNEES DE L'ENFANT :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Email (obligatoire) :

Tél. fixe :

Tél. port. :



3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

J'atteste sur l'honneur que l'enfant est apte à nager : OUI NON

Si non, je considère que l'enfant peut quand même participer à l'activité.

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

ATTENTION : Le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? OUI NON

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	



Conditions d'encadrement des activités de l'Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron



Modalités de participation : Pour participer aux activités de l'Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron, chaque personne doit avoir complété le document d'inscription, lu et signer ce document, régler la prestation, être en possession de sa carte de pêche valide pour la période de l'activité, avoir un équipement adapté à la pratique de la pêche et aux conditions météorologiques.

Encadrement des activités : Les activités sont réalisées sous la responsabilité d'animateur pêche titulaires du Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire option "Pêche de Loisir" (BPJEPS) et d'une formation au premier secours. Les stagiaires issus de cette même formation peuvent aussi encadrer ces activités, à condition qu'il aient validé les "exigences préalables à la mise en situation pédagogique" délivrés par le centre de formation. Des personnes bénévoles peuvent apporter un soutien au travail réalisé par les animateurs.

Taux d'encadrement activités "JEUNES" :

Activité	Capacité maximale d'accueil/séance	Animateur Fédération ou stagiaire BPJEPS	Bénévole
Découverte Pêche	8	1	
Truite aux appâts naturels	6	1	1
Bivouac de nuit à la carpe	8	1	1
Pêche au quiver-tip	8	1	
Pêche carpe en journée	8	1	
Pêche carnassiers en bateau	10	2	1
Pêche à la mouche au fouet	6	1	
Traque des silures en bateau	6	1	1
Pêche du Black Bass	8	1	1
Pêche en float-tube	3	1	
Week'N Pêche	20	3	2

Matériel de Pêche : Le matériel de pêche (cannes, moulinets et consommables) est fourni par l'Ecole de Pêche.

Matériel de sécurité : Chaque animateur a toujours en sa possession une trousse de secours, un téléphone portable, un élément de flottaison (bouée ou gilet porté par les enfants et l'animateur), une corde, une perche, une fiche de site (avec accès et n° d'urgence) et les dossiers d'inscriptions des enfants.

Consignes de sécurités : Ne pas courir et ne pas s'agiter au bord de l'eau ou sur l'eau, être attentif à autrui lors de chaque lancer, être prudent lors de la manipulation d'hameçon et de poisson, être prudent lors des déplacements à pied avec le matériel de pêche.

Déplacements : Les déplacements sont assurés par les animateurs, les stagiaires, ou les bénévoles titulaires d'un permis de conduire avec un véhicule de la fédération entre le lieu de rendez-vous et les lieux d'activités.

Rendez-vous : Les horaires de rendez-vous sont donnés à titre indicatif. La responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis aux responsables légaux de l'enfant ou un adulte désigné par ces derniers.

Je soussigné, M. - Mme _____, avoir pris connaissance des conditions d'encadrements de l'Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron.

Fait à _____, le _____ Signature _____.